

---

## FORÊTS, FAUNE ET PARCS

---

### DROITS PAYABLES POUR LA DÉLIVRANCE OU LE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

#### AVIS D'INDEXATION

Conformément à l'article 4.1 du Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois (chapitre A-18.1, r. 8), statuant sur les droits payables pour la délivrance ou le renouvellement du permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs informe le public du résultat de l'indexation faite selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation au Canada pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente, déterminé à 1,9 % par Statistique Canada le 18 octobre 2019. Les montants ajustés sont diminués au dollar le plus près s'ils comprennent une fraction inférieure à 0,50 \$ et ils sont augmentés au dollar le plus près s'ils comprennent une fraction égale ou supérieure à 0,50 \$.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> avril 2020, les droits payables pour la délivrance ou le renouvellement du permis d'exploitation d'usine de transformation du bois selon la classe de consommation annuelle autorisée prévue pour une usine sont les suivants :

Classe de consommation annuelle autorisée (mètres cubes)		Tarif du permis (\$)
2 001	à 5 000	180
5 001	à 10 000	318
10 001	à 15 000	431
15 001	à 25 000	619
25 001	à 50 000	1 005
50 001	à 100 000	1 647
100 001	à 150 000	2 177
150 001	à 200 000	2 617
200 001	à 300 000	3 342
300 001	à 400 000	3 940
400 001	à 500 000	4 439
500 001	à 600 000	4 849
600 001	à 700 000	5 187
700 001	à 800 000	5 508
800 001	à 900 000	5 829
900 001	à 1 000 000	6 150
1 000 001	à 1 100 000	6 471
1 100 001	à 1 200 000	6 791
1 200 001	à 1 300 000	7 113
1 300 001	à 1 400 000	7 433
1 400 001	à 1 500 000	7 753
1 500 001	à 1 600 000	8 076
1 600 001	à 1 700 000	8 395
1 700 001	à 1 800 000	8 717
1 800 001	à 1 900 000	9 038
1 900 001	à 2 000 000	9 355
2 000 001	à 2 100 000	9 676
2 100 001	à 2 200 000	9 997
2 200 001	à 2 300 000	10 319
2 300 001	à 2 400 000	10 640
2 400 001	à 2 500 000	10 961

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Division des statistiques et des permis d'usine, 2019-10-22

Québec, le 2 décembre 2019

Le ministre des Forêts, de la Faune  
et des Parcs,



PIERRE DUFOUR